



LIGUE OCCITANIE DE TENNIS DE TABLE  
Siège social : C.R.O.S. – 7 rue André Citroën  
31130 BALMA

**Responsable** : SALVETAT Johnny – 06 21 04 15 01 - [johnny7.salvetat7@gmail.com](mailto:johnny7.salvetat7@gmail.com)

## CONVOCAION 2<sup>ème</sup> TOUR DU CRITERIUM FÉDÉRAL NIVEAU PRENATIONALE

### RAPPEL REGLEMENT

Les joueurs qualifiés doivent confirmer ou infirmer leur participation dans l'espace [MALICENCE](#) (menu « Epreuves » puis « Inscriptions ») ou leur club dans l'espace [MONCLUB](#) (menu « Sportif » -> « Confirm. inscriptions ») **avant le dimanche 17 novembre**

#### Forfait lors d'un tour régional

Tout joueur ou joueuse doit confirmer sa participation au plus tard le dimanche soir précédant le tour. Les joueurs n'ayant pas confirmé leur participation seront retirés des listes pour le tour en question et descendront d'une division.

Une non-inscription à un tour est considérée comme une absence et non pas comme un forfait.

Tout joueur ou joueuse ayant confirmé sa participation et qui ne peut finalement pas participer à un tour régional doit en informer, par téléphone ou courriel, la Ligue et ce au plus tard à 15h le jeudi qui précède la date du tour. En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après cette limite, il/elle devra en informer, dans la mesure du possible, directement le juge-arbitre et transmettre un justificatif au secrétariat de la Ligue au plus tard le mardi qui suit la compétition.

Des repêchages peuvent avoir lieu jusqu'au lundi 12h précédant le tour. Passé ce délai, s'il y a des absents, les tableaux resteront incomplets.

Un forfait non excusé sera sanctionné par une pénalité financière de 20 € facturés au club.

Les absences justifiées dans les cas suivants permettent aux joueurs de se placer dans les premiers remplaçants s'il agit d'un premier forfait excusé : blessure, maladie, décès dans la famille, sortie scolaire, attestation de l'employeur. Tout autre cas sera étudié sur la base des justificatifs fournis à la CSR.

#### Article III.109 - Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

### SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

**Salle de SAINT ORENS (31) : catégories benjamins, minimes garçons et cadets**  
**[81 chemin des Tuileries – 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE](#)**

J.A. : CAVARROC Benjamin - 06.72.20.64.15 - [cavarroc.benjamin@gmail.com](mailto:cavarroc.benjamin@gmail.com)

Fin des pointages à 9H30 – Début de la compétition à 10H00

### DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024

**Salle de REVEL (31) : catégories juniors garçons, messieurs et féminines toutes catégories**

**[81 chemin des Tuileries – 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE](#)**

J.A. : CAVARROC Benjamin - 06.72.20.64.15 - [cavarroc.benjamin@gmail.com](mailto:cavarroc.benjamin@gmail.com)

Fin des pointages à 9H30 – Début de la compétition à 10H00.

☎ : 05.62.89.92.10

N° siret : 339621575 00036 - N° APE : 9312Z - E.Mail : [balma@loctt.fr](mailto:balma@loctt.fr)

## ATTENTION

Le nouveau règlement de cette saison 2024/2025 prévoit que pour les tours 2, 3 et 4, les remplacements se font en repêchant les joueurs qui descendent de PN. Toutefois, la priorité sera donnée aux joueurs qui auront justifié leur absence (valable pour une seule absence excusée) selon les cas prévus dans les règlements régionaux, à savoir :

- blessure ou maladie (fournir un certificat médical)
- sortie scolaire (fournir un document scolaire officiel)
- décès dans la famille (fournir une copie de l'avis de décès)
- mission professionnelle (fournir un certificat de l'employeur)

Tout autre cas sera étudié par la CSR.